

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 15 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.
M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 9
M.M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 7 Mai 1874

Depuis que l'Assemblée nationale a pris ses vacances d'un mois et demi, le Journal du Lot a tenu à bien préciser la politique qu'il croit devoir suivre dans l'intérêt général de la France, et dans l'intérêt particulier de notre département, qui a tout à attendre du maintien de l'ordre et du triomphe des idées conservatrices.

Nous avons peut-être froissé quelques-uns de nos alliés anciens, même quelques-uns de nos amis, quand nous avons essayé d'établir que l'avenir de la France ne pouvait être livré ni aux impatients de l'extrême-droite, ni aux rêves et aux chimères d'une nouvelle restauration impériale. Nous avons la conviction que le sentiment qui a guidé notre conduite sera compris bientôt et justement apprécié.

Tous les faits qui se produisent, toutes les manifestations de la presse et des groupes politiques, sont unanimes à nous donner raison, quand nous avons dit que l'extrême-droite et les bonapartistes travaillaient fatalement au renversement du ministère, et par cela même au renversement du maréchal Mac-Mahon. C'est là, aujourd'hui, un fait considéré comme tout-à-fait hors de contestation.

Voici, en effet, que l'Union, organe direct de l'extrême-droite, combat l'examen des lois constitutionnelles par l'Assemblée nationale. Peu lui importe que l'engagement de voter ces lois ait été pris solennellement par l'Assemblée, et que le Maréchal l'ait demandé par un message. Elle ne voit que la prérogative royale dominant la souveraineté du pays, comme dans les temps anciens, et elle est appuyée dans cette campagne par l'Univers et le Monde, tandis que la Gazette de France, indécise et inquiète, ne sait quel parti prendre et de quel côté se tourner.

En même temps, le vote des lois constitutionnelles est repoussé par le parti impérialiste. Le Journal de Paris, si complètement et si sûrement renseigné, nous dit que M. Rouher se serait très nettement exprimé contre ces lois depuis son retour d'un voyage récent à Chislehurst.

Le parti vraiment républicain, n'ose pas, en ce qui le concerne, se prononcer contre les lois constitutionnelles; mais, au fond, toute sa tactique consiste à les faire avorter. Que deviendraient les coryphées du radicalisme, si le septennat était sérieusement organisé?...

Le parti vraiment républicain, proclamant du bout des lèvres la nécessité des lois constitutionnelles, n'aspire en réalité qu'à trouver, à

propos de n'importe quoi, un terrain quelconque favorable à une entente de ses membres avec l'extrême droite et les bonapartistes, qui joueraient en ce cas, et bien entendu, le rôle de dupes.

Hélas! les esprits exagérés comptent aujourd'hui, comme ils l'ont fait à toutes les époques de notre histoire contemporaine, sur le désordre et sur l'anarchie pour arriver à ce pouvoir tant désiré, d'où les éloigne la marche calme et régulière de la politique.

M. Thiers cède volontiers à ce courant détestable. Nous savons bien que dans toute sa carrière, M. Thiers a constamment sacrifié le pays à son ambition; mais on devait espérer que la vieillesse atténuerait chez lui l'ardeur de démolition qui avait fini par se tourner, l'an dernier, contre son propre gouvernement. Il n'en est rien: M. Thiers est rallié à la cause de la dissolution de l'Assemblée nationale. On verra plus bas un remarquable article du Français, sur cette trentième ou quarantième évolution de cet homme néfaste.

Le ministère et le Gouvernement du maréchal Mac-Mahon ne doivent pas s'arrêter et ne s'arrêteront pas, devant cette coalition malheureuse, qui se propose manifestement de les mettre en minorité dans l'Assemblée, et qui est déplorée certainement par une grande fraction des hommes dont les chefs ont eu cette fatale pensée. Il n'y a rien de possible, rien de pratique, rien de réalisable en dehors de l'organisation du septennat, qui peut seul réunir un nombre suffisant de voix conservatrices. En conséquence, nous accueillons avec joie la nouvelle qui est donnée par les journaux autorisés, du dépôt des lois constitutionnelles par le gouvernement, dès le retour de l'Assemblée.

Commencera-t-on par la loi électorale? S'occupera-t-on préalablement de l'équilibre budgétaire? Nous l'ignorons; ce que nous voulons c'est que la France sache que le maréchal Mac-Mahon a saisi l'Assemblée de la loi si capitale du Sénat? Qu'est-ce que le Sénat, en effet? C'est un grand corps politique auquel il faut conférer le droit de dissoudre, d'accord avec le Pouvoir exécutif, une Assemblée nouvelle, que le pays pourrait choisir, dans un jour de surprise et d'erreur, parmi les radicaux ou leurs complices. Un Sénat appuyé sur le maréchal Mac-Mahon, et le maréchal Mac-Mahon appuyé sur l'armée, c'est la paix intérieure garantie, c'est la misère évitée, c'est le lendemain légalement fortifié contre les violences et les conspirations, sans crainte de barricades et sans crainte de coups d'état.

Nous croyons de plus en plus, d'après nos renseignements, que la majorité de l'Assemblée

soutiendra l'initiative gouvernementale. Nous croyons que, dès les premiers jours après la reprise des séances législatives, la part du feu aura été faite dans le parti conservateur, et que des esprits modérés, trompés trop longtemps par les apparences, seront revenus à la saine appréciation des choses. Est-il possible que le centre-gauche tout entier suive M. Thiers dans son entreprise dissolutionniste? Nous ne l'admettons pas un seul instant; car, s'il en était ainsi, la porte serait ouverte au radicalisme d'abord, à l'Empire autoritaire ensuite. Le fin politique n'aurait pas été le fervent, trop fervent serviteur de la grande monarchie française qui nous a laissés maîtres de l'Europe, ou bien le naïf du centre-gauche, qui en couvant la république aurait fait éclore la Commune; le fin politique serait M. Rouher, apparaissant avec le césarisme sur les ruines de la liberté constitutionnelle qui régit tous les peuples intelligents, prospères et civilisés de l'Europe, et qui a tant de peine à établir chez nous son règne inévitable et nécessaire.

Maintenant, la parole va être aux événements. Nous ferons tous nos efforts pour que les lecteurs du Journal du Lot soient promptement et sûrement renseignés.

On lit dans la Presse :

Décidément il n'y aura pas de Message à l'ouverture de la session. L'exposé des motifs qui précèdera les lois constitutionnelles, tiendra lieu du Message.

On lit dans le Français :

Un certain nombre de Français, habitant le Chili, ayant envoyé une députation à M. Thiers pour lui apporter un album, une médaille et l'exposé de leur reconnaissance, l'ancien Président de la République leur a adressé un discours. On y trouve les récriminations habituelles de M. Thiers contre l'Assemblée. Mais ce qui nous paraît le plus grave c'est que M. Thiers, franchissant enfin un dernier degré dans sa descente vers le radicalisme, fait très résolument adhésion à la politique de la dissolution: il espère que « l'Assemblée comprenant qu'elle ne peut plus faire de bien, finira par se dissoudre elle-même de bon gré. » Il a ajouté qu'« il faudra peut-être la pousser un peu dans cette voie; » mais « ce sera affaire à nous, » a-t-il dit aux délégués des Français résidant au Chili. Nous ne doutons pas que cette déclaration ne soit très favorablement accueillie par la République française, le Rappel et les journaux radicaux. Ils partageront peut-être moins les regrets et les espérances qu'a exprimés d'ailleurs M. Thiers. L'ancien Président regrette que l'Assemblée n'ait pas voulu constituer la République conservatrice: « Qu'est-ce qu'une monarchie constitutionnelle bien organisée, sinon une république sagement régie? » M. Thiers espère que, dans la prochaine Assemblée « la grande majorité sera républicaine conservatrice. » Voilà des regrets et des

espérances que M. Gambetta et ses amis pourront bien, au fond, ne pas accueillir aussi bien que l'adhésion de M. Thiers à la thèse de la dissolution. Nous doutons fort que les nouvelles couches sociales s'accoutument d'une « république » si « sagement régie » qu'elle ne serait qu'une « monarchie constitutionnelle bien organisée » et, nous avons peine à croire que le parti radical, qui l'a emporté depuis trois ans dans tant d'élections, soit disposé, comme le pense M. Thiers, à envoyer à l'Assemblée une grande majorité résolue à constituer cette forme de gouvernement. Mais les hommes du parti radical sont trop avisés pour réclamer, en ce moment, contre cette partie des déclarations de M. Thiers. Ils se garderont bien d'effaroucher la proie que l'ancien président se charge de leur livrer. Que M. Thiers les aide pour la dissolution, ils verront, après, la part qu'ils devront faire, dans les élections, aux candidats de la « monarchie constitutionnelle bien organisée » et de « la République sagement régie. » M. Thiers, il y a un an, déclarait qu'il n'entrerait dans la pensée d'aucun esprit sérieux qu'on pût faire des élections avec la loi électorale actuelle. Quant il conseille « l'acte de raison » ou qu'il engage ses amis à « pousser un peu l'Assemblée » pour la mettre dehors, il prend, paraît-il, son parti de courir la chance des élections générales dans des conditions reconnues par lui inadmissibles il y a un an.

Et maintenant nous demanderons aux conservateurs encore égarés dans le centre gauche non rallié, ce qu'ils pensent de cette perspective et de cette politique. Tous les voiles sont déchirés. C'est la dissolution à laquelle M. Thiers, désormais d'accord avec M. Gambetta, prétend les conduire. Nous l'avons dit souvent. Nous ne nous plaignons pas que M. Thiers, rejetant enfin toute équivoque, soit venu confirmer nos avertissements.

Revue des Journaux

Français.

On sait quel scandale a excité dans tous les partis le discours del signore Piccone. Hier absolument inconnu, le député niçois est devenu subitement et tristement illustre. Mais parmi ceux qui ont fait le plus de bruit autour de cette manifestation garibaldienne par leurs battements de plume et leurs éclats d'indignation, il faut noter les radicaux. Les fibres radicales donnent tous les airs, comme des cordes de violon, quand on sait les pincer adroitement. Nous ne voulons dénier à personne le sentiment patriotique. Il nous paraît cependant qu'en cette occasion le parti radical a fait trop grand tapage et que ses effarouchements rappellent les cris de pudeur d'une courtisane qui veut se donner un maintien.

Le mot patrie nous semblait un mot réactionnaire. Les purs révolutionnaires avouent volontiers le culte de la liberté, ils trouvent en général étroit et puéril le culte de la patrie. L'idée nationale passe chez ces « avancés » pour une idée sottise et un préjugé puéril. Elle rappelle à leur esprit le tambour, le drapeau, le soldat, la gloire et autres grelots sonores, comme ils disent, matière de parodies facétieuses et de drôleries di pupazzo autour du thé fraternel. Nul n'ignore non plus que l'abolition du patriotisme est un des premiers articles du Credo de l'« Internationale. » En lisant les tirades enflammées des docteurs

radicaux, nous ne pouvions nous empêcher de nous rappeler les jours qui suivirent le 4 septembre : les républicains, plus préoccupés de la cause du parti que de celle de l'indépendance, plaçant l'intérêt sectaire au-dessus de l'intérêt public et subordonnant la patrie à la république; ici, M. Gambetta refusant d'armer les Bretons qui ne voulaient défendre que le pays; ailleurs, Pyat, Blanqui et Delescluze, les trois grands pontifes du parti, se proclamant citoyens du monde et prêchant la république universelle; Victor Hugo et Louis Blanc faisant crier dans les rues des papiers imprimés où ils conviaient Allemands et Français à un embrassement général. Diogène le cynique roulant son tonneau dans Corinthe assiégée, pour ne pas sembler seul oisif au milieu d'une foule qui s'évertuait, faisons-nous, une besogne aussi utile.

Il nous revenait aussi à l'esprit le délire des braillards d'alors, débitant les morceaux de la France, comme d'impudents héritiers le feraient des détroits d'ancêtres et offrant la Corse pour un morceau de pain; l'agitation séparatiste des provinces du Midi; les départements de la Lyonnaise et de la Narbonnaise se fédéralisant moins pour la guerre nationale que pour l'éventualité de luttes civiles, et l'écumé flottante du Midi cherchant à se congélier en une boue résistante et compacte.

Nous avions encore présent à la pensée l'appel fait par les radicaux à tous les vaillants d'Italie, Garibaldi acclamé comme le meilleur et le plus dévoué des Français, ramené de son île en grande pompe et salué avec ces transports dont les Egyptiens fêtaient la découverte du bœuf sacré; les procureurs et leurs agents se faisant expédier tous les aventuriers qui grouillaient à Gênes, à Turin et à Milan, et, après leur avoir donné des chemises les avoir vêtus, bottés, galonnés et empanachés, les lâchant sur nos provinces de l'Est. On rougit encore à l'idée de ces tristes jours en se représentant le condottiere de Caprera traînant nos soldats derrière son carrosse, donnant des ordres à nos généraux, et tous les routiers et malandrins de sa suite faisant ripaille à nos frais au milieu de la détresse commune.

Etranger et révolutionnaire, sans patrie, sans foi ni loi, tels avaient été les titres de Cluseret au choix et aux acclamations des révolutionnaires français de Marseille, de Lyon et de Paris. Dans la Commune parisienne, nous ne pouvions oublier entre autres choses la lie internationale de déclassés belges, polonais, hollandais, siciliens, prussiens même, auxquels la lie des radicaux français avait confié les plus hautes fonctions civiles et militaires.

Que si, laissant les faits, nous prenions les théories, nous trouvions que les radicaux ont écrit que la famille est une institution surannée, destinée à disparaître dans la nouvelle organisation sociale qu'ils rêvent pour nous. Et comment alors respecteraient-ils l'idée de patrie? Dieu, la famille et la patrie, ne sont-elles pas pour M. le chimiste Naquet des conventions à la fois absurdes et dangereuses? N'est-il pas vrai qu'à ses yeux il n'y a dans le monde que des individus qui s'associent librement ou vivent isolés comme les atomes errants d'Epicure? Ce qu'on appelle patrie, est-ce dès lors autre chose à ses yeux qu'un vieux mot qui ne couvre rien, une pure catégorie verbale ou une enclave de géographie? Aimer sa patrie est alors aussi sot qu'aimer un des anneaux de Saturne ou l'une des sept étoiles de la Grande-Ourse.

Il serait injuste sans doute de généraliser. Nous ne voulons pas prêter à tous ceux qui se disent républicains, ni même à tous ceux qui se disent radicaux, les idées saugrenues de M. Naquet.

Nous savons qu'il est seul à répondre des opinions qu'il a et qu'elles n'engagent que lui seul, et que si son livre donne mal au cœur, ce n'est la faute ni de la République ni de tous les républicains.

Mais enfin, il nous paraissait incontestable que les électeurs, les admirateurs, les applaudisseurs des radicaux en vue, les internationalistes et les néo-jacobins ne reconnaissent pour concitoyens que ceux qui partagent leurs idées et leurs passions, qu'ils inclinent à diviser simplement la société en exploités et en exploités, et que par suite les diverses nationalités d'Europe se ramènent à deux classes: les classes spoliatrices et les classes spoliées. Qu'importe alors qu'il s'agisse de M. Signor Piccone, italien il y a quinze ans, français hier, souhaite de redevenir italien? Qu'importe que la France soit accrue ou diminuée?

Presse.

Le Constitutionnel consacre un excellent article au suicide, ce fléau qui jamais n'a

sévi dans des proportions aussi grandes qu'aujourd'hui. Paris seul voit en moyenne quatre suicides par journée, et ni l'âge, ni la condition, si élevée qu'elle soit, ni l'intelligence la plus cultivée n'ont mis à l'abri de la mort volontaire. En 1784, la France fut plongeée dans la stupeur en apprenant qu'on avait compté en dix-huit mois quatre suicides sur tout le territoire. Aujourd'hui chaque journée en voit, à Paris seulement, un nombre égal et nul ne s'étonne!

Comme notre confrère, nous pensons que, seule, la religion peut opposer un obstacle aux progrès effrayants de « ce vol fait au genre humain, » comme a dit Rousseau.

Comme lui aussi, nous croyons que les directeurs de journaux devraient s'entendre pour observer le plus inviolable et le plus sévère silence sur les suicides, au lieu d'en tirer des drames qui énervent les âmes par de perfides attendrissements.

« Les maladies morales, dit avec raison le Constitutionnel, sont contagieuses; en dissimulant l'épidémie on la diminue, comme on étouffe le feu en le privant d'air. Il faut vivre dans un bureau de journal pour évaluer le degré de tension de la vanité contemporaine. Avoir son nom imprimé dans une feuille publique et puis mourir, que de pauvres esprits gâtés accepteraient ce lot! Devant ce bel intérêt tout s'efface, sentiment instinctif de la conservation, pensées de la famille, devoirs sociaux et patriotiques, souvenirs d'une enfance et d'une éducation religieuse! Vivant, les journaux n'eussent jamais parlé de vous; mort, mort avec une mise en scène intelligente, tous vous donneront des larmes. Il y a manifestement des gens que grise le philtre de ces apitoiements d'outre-tombe et l'odeur posthume des interjections et des métaphores des reporters. C'est une sorte de prime accordée au suicide; supprimons-la et à l'avenir restons muets sur ces cas de lâche folie. »

Paris-Journal.

Il paraît que M. Dufaure est plus que jamais sous la férule de M. Thiers, et qu'il a quitté Paris complètement reconquis par l'expresident de la République.

Comment M. Dufaure, qui est l'une des plus hautes personnalités du parti conservateur et qui, en talent oratoire comme en esprit politique, pourrait rendre des points à M. Thiers, persiste-t-il à figurer comme un simple Lepetit parmi les dérivés de M. Thiers, c'est ce que nous ne nous chargeons ni d'expliquer, ni de comprendre, et ce que nous constatons à regret.

Nous encadrerions volontiers de noir, en signe de deuil, cet entrefilet.

On avait espéré, pendant quelques jours, que l'éminent esprit de M. Dufaure saurait s'affranchir de la tyrannie de M. Thiers; on avait même pu l'inférer de certaines paroles de lui au sein de la commission des lois constitutionnelles et ailleurs. Mais non! M. Thiers a reconquis sa proie et tissé encore une fois sa toile autour de M. Dufaure qui, au lieu de diriger l'Assemblée sans parti pris et pour le bonheur de la France, comme il eût appartenu à son caractère et à son talent, dans la discussion prochaine des lois constitutionnelles, aime mieux se borner au rôle stérile de satellite d'une ambition sénile et d'un mérite si inférieur au sien, s'il voulait bien s'affranchir d'une tutelle fatale pour lui comme pour le pays.

Patrie.

Deux incidents graves, dont nous trouvons l'exposé dans les journaux de Lyon, se sont produits mercredi dernier à la séance du conseil général du Rhône. A propos d'une simple question de compétence administrative et d'une communication de dossiers, réclamée d'un côté, refusée de l'autre (il s'agissait de réparations aux bâtiments du presbytère de la Tour-de-Salvagny), la discussion entre le préfet et certains membres du conseil prit un caractère d'animation inexplicable.

« Je proteste énergiquement, aurait dit le préfet, M. Ducros, poussé à bout par ses contradicteurs; je proteste contre l'opposition systématique d'une partie des membres du conseil. Il n'y a rien de caché dans les dossiers et tous les conseillers le savent parfaitement... Tout ce qui se passe ici démontre qu'il y a parti-pris chez une partie du conseil. »

M. Feullat, qui présidait, relevant alors ces paroles, déclare qu'il ne souffrira pas des incriminations contre les actes du conseil. Mais les esprits sont montés et l'intervention du président, au lieu de les calmer, ne fait que les surexciter encore.

Un membre, M. Dalin, se plaint d'avoir été brusquement interrompu par M. Feullat « sans savoir pourquoi; » puis il ajoute: « Vous ne le savez pas vous-même. »

« Monsieur Dalin, dit aussitôt le président, vous insultez le bureau du conseil. — C'est possible, » répliqua M. Dalin, et il est pour cette réponse rappelé à l'ordre.

Le conseil finit par adopter à la majorité de dix-huit voix sur vingt-cinq membres présents, une proposition de M. Ballue, — ce personnage rayé dernièrement des cadres de la Légion-d'Honneur — proposition tendant à réclamer la remise, de la part de l'administration préfectorale, de tous les dossiers à la commission du conseil général.

Le second incident de la journée a eu pour origine le refus opposé par le préfet de mandater une somme de 2,400 francs, votée par le conseil général à titre d'indemnité aux délégations ouvrières lyonnaises à l'Exposition de Vienne.

Il paraît, ainsi que nous l'avons du reste, dans le temps, prévu nous-mêmes, que ces délégations, au lieu de s'occuper exclusivement des questions commerciales ou industrielles de leur ressort, se sont lancées dans le champ de la politique et des théories sociales. Or, loin de les désapprouver, le rapporteur de l'affaire félicite hautement, aux applaudissements de la grande majorité de l'assemblée, les ouvriers lyonnais d'avoir imité le programme de leurs devanciers à l'Exposition de 1867.

Mais ce n'est pas tout, et le même citoyen Ballue, déjà nommé, intervient dans le débat pour, à l'instar de son collègue Labadié, l'homme célèbre des Bouches-du-Rhône, accuser le préfet d'avoir violé la loi et provoqué le conseil à sortir de ses attributions, en introduisant la politique dans ses délibérations.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'au scrutin gain de cause a été donné et à la bizarre argumentation de M. Ballue et aux paroles non moins déplorables du rapporteur.

Que conclure maintenant de tout cela? C'est qu'un conseil général qui met en pratique de tels procédés de discussion, explique toutes les susceptibilités, excite même toutes les impatiences de ceux à qui ces procédés s'adressent; c'est qu'un pareil conseil général ne mérite que trop, hélas! les reproches d'opposition systématique et d'hostilité de parti-pris qu'on peut se laisser entraîner à lui adresser; c'est qu'enfin il en sera toujours ainsi tant qu'un article de loi bien clair et bien précis ne sera pas venu réprimer d'une façon énergique les écarts d'attribution de nos assemblées soit communales, soit départementales.

Informations

M. Piccon a adressé une lettre au président de l'Assemblée, par laquelle il déclare donner sa démission de député des Alpes-Maritimes.

La Gazzetta d'Italia annonce, sans indiquer l'origine de ses informations, que le général Garibaldi aurait écrit à l'un des chefs du parti radical en France pour le prier d'intervenir en faveur de M. Piccon.

Il y a eu un congrès de la « presse catholique et royaliste » tenu à Tours, les 28, 29 et 30 avril dernier.

Ce congrès avait été préparé depuis longtemps par l'extrême droite, et les meneurs avaient adressé des invitations à cent journaux environ, qui défendent la politique légitimiste.

M. Charles Garnier, directeur de la Démocratisation a quitté le fauteuil de la présidence du congrès, et a refusé de prendre part aux délibérations ultérieures.

Le but des meneurs était de demander la proclamation immédiate de M. le comte de Chambord. Par quels moyens, dira-t-on?... Certains esprits ne se préoccupent pas des moyens.

On connaîtra bientôt, par la publication du procès-verbal, la nature et la portée des divergences survenues entre les divers écrivains présents à Tours. Ils étaient environ vingt-huit le premier jour; le troisième jour, dit l'Union libérale, « les dissidences sur certains points étaient devenues telles que peu à peu tout le monde s'était retiré, et le combat à fini faute de combattants. » Le journal de Tours exagère certainement, car il s'est encore rencontré quelques vaillants irréconciliables et un pré-

sident pour voter une déclaration de principes. C'est ce qui ressort d'une lettre de M. Benezet, directeur de l'Echo de la Province, et successeur de M. Garnier au fauteuil de la présidence. On verra cette déclaration et l'on comptera les signatures; à moins que leur petit nombre ne soit un motif suffisant pour ne rien publier du tout.

Nous voici à l'époque où s'organisent de nombreux pèlerinages sur divers points de la France.

Le gouvernement a cru devoir adresser aux comités d'organisation des avertissements officiels, non dans l'intention d'entraver ces manifestations, mais seulement dans le but d'interdire tout emblème monarchique, tout cri ou cantique en l'honneur de la royauté.

(Presse).

La République française donne des détails sur l'évasion de Rochefort et de ses compagnons de captivité à la Nouvelle-Calédonie.

Ils étaient, comme on sait, dans la presqu'île Ducos, où sont gardés les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée. La presqu'île Ducos, qui est bordée de récifs, s'avance sur la côte ouest de l'île, en avant de Nouméa, la capitale. Une ligne de bancs de corail s'étend parallèlement à la côte. Entre cette ligne et la côte, les navires d'un faible tirant d'eau peuvent pénétrer pour faire le trafic avec les établissements commerciaux qui la bordent. Une goëlette, ayant son youyou à la remorque, s'est engagée dans ce canal. M. Rochefort et ses compagnons péchaient à la ligne. La goëlette largua son youyou, qui s'approcha de la presqu'île Ducos, et recueillit les évadés qui s'étaient jetés à la nage. La goëlette aussitôt gagna le large.

Un ex-souverain de l'Espagne, le républicain Pi y Margall, malheureusement tombé de la présidence de la République, a failli disparaître de la scène du monde avant d'avoir pu contempler les illuminations de Madrid provoquées par les récents succès des armes républicaines. Il vient d'être l'objet d'une inexplicable tentative d'assassinat dont l'auteur, après avoir tiré sur « l'ex-roi Pi » plusieurs coups de pistolet qui n'ont atteint personne, s'est fait justice en se tuant lui-même.

Chronique locale

et méridionale.

Sur la liste des récompenses obtenues, dimanche dernier, au concours d'orphéons, à Albi, nous remarquons avec plaisir la fanfare Sainte-Cécile de Gourdon, qui a obtenu le prix unique de la troisième division, 1^{re} section. — Médaille de vermeil, grand module.

La représentation que M^{lle} Agar doit donner à Cahors, aura lieu vers le 18 mai. Elle sera composée de: Les précieuses ridicules et Andromaque.

On lit dans l'Univers:

Les Frères des écoles chrétiennes du Mans viennent de remporter un éclatant succès dans le concours cantonal du 26 mars dernier. Quarante-et-vingt-quatre concurrents; dont trente-trois élèves des Frères, se trouvaient en présence. Sur douze prix, les élèves des Frères en ont remporté dix! et sur soixante-quatre mentions honorables, cinquante ont été obtenues par ces mêmes élèves. Et cependant, il y a deux ans, le conseil municipal du Mans voulait retirer l'enseignement des mains des Frères!

Dans une lettre récente adressée de la Dordogne, à son sous-secrétaire d'Etat, M. Magné annonce qu'il reviendra à Paris pour la rentrée de la Chambre.

Plusieurs officiers supérieurs viennent d'être chargés, par ordre du ministre de la guerre, de

visiter les lycées de province, pour s'assurer de l'état d'avancement des élèves dans l'instruction militaire.

Un accident qui n'aura heureusement pas de suites sérieuses est arrivé aujourd'hui, à Cahors, vers deux heures de l'après-midi. Deux ouvriers travaillant à la Cathédrale sont tombés d'une hauteur de 10 mètres environ. Les docteurs appelés aussitôt n'ont constaté aucune blessure grave.

Par décret, en date du 1^{er} mai, M. Thomas, trésorier payeur général de Lot-et-Garonne, a été nommé trésorier payeur général à Grenoble; — M. Chouri, trésorier payeur général de Tarn-et-Garonne, a été nommé trésorier général à Agen; — M. de Saint-Paul, trésorier payeur général de la Lozère, a été nommé trésorier payeur général à Montauban; — M. Anthoine, receveur particulier des finances à Lisieux, a été nommé trésorier payeur général à Mende.

Le ministre de la guerre vient d'être obligé de remettre en vigueur une ordonnance rendue par l'avant-dernier ministre de la guerre sous l'Empire, et qui interdit rigoureusement l'entrée des casernes à toute personne étrangère à l'armée. Cette ordonnance a été rendue nécessaire par des tentatives de propagande parmi les soldats.

Dans le relevé, dit la Presse, qu'on vient de faire au ministère de l'intérieur, des vœux émis pendant la session des conseils généraux, on a remarqué qu'un assez grand nombre de ces conseils ont émis le vœu de voir augmenter promptement les budgets de gendarmerie dans leur département, surtout dans les localités voisines des frontières dépourvues de troupes.

Ces vœux ont, dit-on, particulièrement fixé l'attention de M. le duc de Broglie.

On s'occupe activement, paraît-il, au ministère de l'intérieur de la réorganisation du service du colportage. La réforme à laquelle il va être procédé portera sur deux points: d'abord le rétablissement de la commission d'examen des ouvrages, puis la centralisation au ministère de tout le service du colportage qui occupe un bureau dans chaque préfecture.

NOUVELLES DES VIGNES.

Des voyageurs arrivés aujourd'hui de Bordeaux à Cahors, rapportent que les vignes ont gelé de nouveau dans la nuit du 5 au 6 mai. Nos lecteurs savent qu'une première gelée, sans gravité aucune, s'était produite dans une nuit précédente. Il paraît que la dernière a été plus sérieuse.

Les vignes du Lot n'ont reçu jusqu'ici aucune atteinte. On signale à peine quelques bourgeons un peu touchés aux environs des prairies et des cours d'eau.

On lit dans le Journal d'Alsace, du 2 mai :

Il nous arrive de divers côtés des renseignements sur les effets de la gelée blanche d'hier matin. Le froid a sévi dans toute l'Alsace sur la rive droite du Rhin, dans le grand-duché de Bade et le long du Rhin jusque vers Coblenz.

Dans les environs de Strasbourg, la gelée blanche a particulièrement sévi sur les noyers, les vignes et les pommes de terre. On nous assure que les noyers le long des grandes routes vers Wasselonne et Barr sont gravement atteints. Les champs de pommes de terre sont grillés autour de la ville. Les jeunes pousses de vignes sont compromises.

Nos correspondants nous écrivent qu'il en est de même à Colmar, à Mulhouse et le long de la montagne, depuis Bâle jusqu'à Wissembourg. A Colmar, le vignoble a grandement souffert. Une personne qui arrive de Barr nous assure qu'il en est de même sur la côte de Heiligenstein.

A Affenbourg, dans le grand-duché de Bade, les vigneronniers se sont réunis le 30 avril pour prendre en commun des mesures de précaution. Le thermomètre était descendu la veille au-dessous de zéro, et les vignes avaient souffert. On résolut alors d'allumer des feux et de produire ainsi des nuages artificiels qui, comme on sait, garantissent la vigne. On assure que ces mesures ont eu un excellent résultat.

A Constance, à Müllheim, à Durlach, à Buchen, il y a eu du mal, dans ce dernier endroit surtout.

On écrit de Buchen que les cerisiers, le trèfle, les rosiers, les pruniers et les poiriers ont beaucoup souffert.

A Stuttgart le vent du nord a soufflé avec violence le 29, et le thermomètre est descendu à 1/2 degré Réaumur au-dessous de zéro. Les dommages n'étaient pas très-considérables ce jour-là; mais on sait que c'est dans la nuit suivante que le froid s'est fait surtout sentir.

Les lettres de Spire, de Mayence, de Darmstadt parlent de la gelée blanche et disent qu'elle a fait quelque mal aux noyers et aux vignes; mais il ne semble pas que les dommages soient considérables. Il en a été autrement dans certaines parties du Wurtemberg, où, dit-on, la gelée blanche aurait produit un véritable désastre, surtout près du Rothenberg et dans le Rheintal.

Dernières nouvelles

VOYAGE DU MARÉCHAL MAC-MAHON.

Les informations sur le voyage du Maréchal-président à Tours et à Saumur, constatent une différence notable dans l'accueil qui lui font les populations. Jusqu'ici, le Maréchal avait rencontré, dans ses précédentes excursions, des témoignages de respect et de sympathie, mais principalement de la part des fonctionnaires, de l'armée et des classes supérieures, sans que la masse prit une part bien marquée à ces manifestations. Cette fois, ce sont toutes les classes de la population qui viennent saluer et acclamer le chef de l'Etat. On dirait que le pays veut témoigner au Maréchal sa gratitude du soin qu'il met à se tenir au-dessus de tous les partis. On peut voir aussi, dans cet accroissement des manifestations sympathiques à l'égard du Maréchal-président, une protestation de l'opinion publique contre les entraves que mettent les partis à la prompt discussion des lois constitutionnelles et à l'organisation du Septennat.

Nous lisons dans le Courrier de l'Eure :

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres, membre du Conseil général de l'Eure, a reçu lundi dernier les membres du conseil de révision au château de Broglie. Un banquet de 70 couverts a été servi dans une galerie du château, la princesse de Broglie en a fait les honneurs avec sa grâce habituelle. Au dessert, le vice-président du conseil des ministres s'est levé, et au milieu de l'attention générale a porté le toast suivant qui a été accueilli par les applaudissements répétés de l'assemblée :

« Messieurs, je vous propose la santé de » M. le Maréchal président de la république. » Nous désirons tous qu'il reçoive bientôt de » l'Assemblée nationale, par des lois constitu- » tionnelles, le moyen d'exercer pendant sept » années pour le bien de la France, le pouvoir » qu'elle lui a conféré. C'est la condition né- » cessaire pour que ce pouvoir apporte au pays » les bienfaits qu'il en attend, la protection de » l'industrie et du commerce, la sécurité de » tous les intérêts, la renaissance de la pros- » périté générale, et pour qu'il puisse main- » tenir au sein de la paix, la dignité de la » France en face de l'étranger. »

Ces paroles patriotiques ont soulevé les marques les plus vives d'adhésion.

Bayonne, 5 mai, 10 heures 50, m.

On a reçu des rapports officiels sur les derniers événements; après les combats sanglants des 28, 28 et 30 avril, un conseil de guerre tenu par le roi et les généraux a décidé, le 1^{er} mai, la levée du siège de Bilbao et l'abandon en bon ordre des positions.

Le quartier général du roi est à Durango. Les opérations vont continuer.

NAVARRO.

Bayonne, 1 heure 15, s. (Officiel).

» Quartier général. » L'armée et le matériel sont intacts; aucun échec n'ébranle l'enthousiasme et la fidélité des volontaires.

NAVARRO.

Bourse de Paris

Paris, 7 Mai 1874

Rente 3 p. %	89,45
— 4 1/2 p. %	85,50
— 5 p. %	94,10

Annonces

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune du Boulevé donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 8, de St-Matré à la Molinie, par Ségos, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du dix au dix-sept mai courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie du Boulevé, le huit mai mil huit cent soixante quatorze.

Pour le Maire :

L'Adjoint,

Signé : DÉZOLIÈS.

CHARBONNAGES DE L'AVEYRON

SOCIÉTÉ CIVILE

des HOULLÈRES d'AUZITS

ÉMISSION

de 30,000 Obligations foncières

AU PRIX DE 92 FR. 50, REMBOURSABLES A 250 FR. EN 90 ANS

Intérêt annuel : 7 fr. 50

Payable en 2 coupons semestriels de 3 fr. 75, les 15 octobre et 15 avril

VERSEMENTS

En souscrivant	25 fr. »
Le 20 juillet prochain (à la remise des titres libérés)	67 50
	92 50

Tout Souscripteur qui désire libérer immédiatement les deux versements, a droit à une bonification de UN AN par titre.

EXPOSÉ

La concession de la houillère d'Auzits a une étendue de 489 hectares, traversée par le chemin de fer de Paris à Orléans.

Les couches reconnues et certifiées dans les rapports de quatre Ingénieurs des Mines ont une puissance d'épaisseur représentant plus de 20 millions de tonnes de bonne houille grasse, pouvant être affectée à tous les usages industriels et domestiques.

Une exploitation de 200,000 tonnes est assurée pendant plus d'un siècle.

Le prix de vente le plus réduit laissera toujours un bénéfice minimum de 5 fr. par tonne, soit un million de bénéfice par an pour une extraction de 200,000 tonnes.

Le produit des 30,000 Obligations émises est spécialement affecté : 1° à l'augmentation du matériel déjà existant; 2° à de nouvelles constructions industrielles; 3° au fonçage de deux nouveaux puits; 4° à l'extension du chemin de fer qui existe sur la concession.

Ces améliorations placeront l'exploitation dans des conditions qui permettront l'extraction facile de 200,000 tonnes par année.

Toutes les formalités nécessaires seront remplies auprès de la Chambre syndicale des Agents de change de Paris, pour obtenir la cote officielle.

Les Statuts de la Société, ainsi que les Rapports des Ingénieurs, sont tenus à la disposition de toute personne qui désire en prendre connaissance.

LA SOUSCRIPTION

Est ouverte du 6 au 11 Mai

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, rue du Quatre-Septembre, à Paris

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Métepe du temple de Minerve Ilienne; — Les événements d'Espagne; — Notes rapides sur la Nouvelle-Calédonie : aperçu historique, évacuation de Rochefort, déportation, transportation; — le naufrage de l'Europe; — Les tirs à l'arc dans le Nord : le tir à l'arc à la perche; — Les nouveaux forts de Paris. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lieutier (suite). — Revue littéraire : la Tentation de Saint-Antoine. — Fait divers. — Bulletin bibliographique.

Gravures : Les nouvelles acquisitions du Musée de Louvre : Métepe grecque trouvée par M. Schliemann sur l'emplacement de l'ancienne Troie. — Evénements d'Espagne. (8 gravures). — Nouvelle-Calédonie : vue générale de la rade de Nouméa et de ses abords. — Le naufrage du paquebot transatlantique l'Europe : le dernier canot; — Le paquebot transatlantique l'Amérique. — Le tir à l'arc au berceau. — Les nouvelles fortifications de Paris : carte indiquant le système complet de défense adopté par l'Assemblée nationale et le tracé du nouveau chemin de fer de circonvallation. — Échecs. — Rébus.

LA NATURE

Revue des Sciences

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques qui seront donnés en supplément, en sus de, 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 17, Place de l'École de Médecine, Paris.

Sommaire du n° du 2 mai 1874.

Un aquarium microscopique, par J Girard. — Des monstruosités (suite et fin), par Bertillon. — Les gelées du printemps par E. Menault. — La guerre des Ashantis. — La réunion des sociétés savantes (suite), par W. de Fonvielle. — La mouche des pommes de terre. — Les conférences astronomiques du professeur Proctor, à New-York. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Correspondance.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (2 MAI 1874).

Comment l'homme s'est assujéti les animaux domestiques et les a refaçonnés pour son usage, par M. Bouley. — Institution royale de la Grande-Bretagne : Les hommes de science; leur éducation et leur régime, par M. F. Gallon. — Le vol sous l'eau et la natation dans l'air, par M. J. Bell Pettigrew (avec 18 figures dans le texte). — Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés : royale de Londres; géologique de Belgique; géologique de France et de biologie de Paris. — Académie des sciences de Paris. — Bibliothèque scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (2 MAI 1874).

La semaine politique. — Les militaires et le droit commun : De la liberté d'écrire dans l'armée, par M. le colonel Denfert-Rochereau, membre de l'Assemblée nationale. — Jean Cousin ou la découverte de l'Amérique avant Christophe Colomb, par M. Paul Gaffarel. — De l'affranchissement politique des femmes en Angleterre, par M^{me} C. Coignet. — Causerie littéraire. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de Médecine à Paris.)

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de 74^o livraison (2 Mai 1874). — Texte : la fille de Carilès, par madame Colomb. — Livingstone, par Et. Leroux. — Le menuet du bœuf, par Blanche Luryon. La terre de servitude, par Henri Stanley. — Mai, par Maris Maréchal.

Dessins par Adrien Marie, Sahib, Philippoteaux Crafty, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LIBRAIRIE ET HACHETTE C^o

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr. L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 64^o fascicule, MIS à MON, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castléstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

PHTHISIE — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempéramment naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la langueur dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Vente sur surenchère après saisie immobilière,

fixée au vingt-trois mai mil huit cent soixante-quatorze, jour de samedi, à midi précis.

Par procès-verbaux faits l'un par Boulzaguet, huissier, le deux décembre mil huit cent soixante-deux, et l'autre le vingt-deux août mil huit cent soixante-treize, par Cros, huissier, tous les deux enregistrés et transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le huit janvier dernier, vol. 66, n° 6, 7, 8 et 9. Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête du sieur Antoine Doumerc, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Las-cabanès.

Lequel a constitué M. Scipion Delbreil pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, où il demeure rue du Parc, n° 12.

Sur la tête et au préjudice du sieur Pierre Roques, propriétaire cultivateur, habitant et domicilié de la commune de Cézac, pris en qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs.

Mais par acte au greffe en date du deux mai courant, dénoncé, en forme, le sieur Pierre Borie, propriétaire, domicilié de la commune de Sauvelterre, constituant M. Léon Talou pour son avoué a déclaré surenchérir les biens saisis du sixième en sus du prix principal qui s'était élevé le vingt-cinq avril dernier à la somme de quatre cents francs, et porter ledit prix à quatre cent soixante-dix francs en sus des charges.

BIENS SAISIS.

§ 1^{er}.

- 1° Un bois, situé au lieu de Bernadou et Cave-roque, commune de Montcuq, section de St-Généès, formant le n° 53, section E du plan cadastral, contenant environ dix-sept ares;
2° Une terre, située au même lieu, formant le n° 54 dudit plan et de la même section et contenant environ sept ares vingt centiares;
3° Une friche audit lieu formant le n° 55 du même plan et de la même section, et contenant environ quatre ares et dix centiares;
4° Un bois situé au même lieu, formant le n° 56 dudit plan et de la même section, et contenant environ six ares soixante centiares;
5° Une vigne, située au lieu des Bordes et Cave-roque, formant le n° 2 du même plan cadastral et de la même section E et contenant environ soixante-neuf ares;
6° Un bois, situé au même lieu, formant le n° 3 desdits plan et section E et contenant environ treize ares soixante centiares;
7° Une vigne située à la combe du Cruzel dite Commune, formant le n° 44 du même plan et de la même section et contenant environ quinze ares quatre-vingt centiares;
8° Une terre, située au même lieu de la combe

de Cruzel, formant le numéro quinze du même plan et de la même section et contenant environ neuf ares;

9° Une vigne, située à la plaine des Bordes portée sous le numéro dix-neuf du même plan cadastral et de la même section E et contenant environ vingt ares.

10° Un bois, situé à les Placettes dite Commune, formant le numéro 23 du même plan et de la même section et contenant environ trois ares trente-cinq centiares;

11° Une terre, située audit lieu des Placettes, formant le numéro 24 du même plan et de la même section et contenant environ cinq ares soixante-dix centiares;

12° Un bois situé audit lieu, formant le numéro 25 dudit plan cadastral et de ladite section, et contenant environ vingt-deux ares;

13° Une friche, située au même lieu formant le numéro 26 dudit plan et ladite section et contenant environ vingt-cinq ares cinquante centiares;

14° Une terre au même lieu, formant le numéro 27 du même plan et de la même section et contenant environ un hectare deux ares;

15° Une vigne, située à les Placettes, formant le numéro 28 du même plan de la même section et contenant environ quarante-huit ares cinquante centiares;

16° Une terre, située audit lieu des Placettes, formant le numéro 29 du même plan et de la même section et contenant environ soixante-huit ares cinquante centiares;

17° Un bois, situé audit lieu formant le numéro trente du même plan cadastral et de la même section et contenant environ vingt-huit ares trente centiares;

18° Un jardin, situé au même lieu formant le numéro 31 dudit plan et de la même section et contenant environ trois ares vingt centiares;

19° Une pâture, au même lieu formant le numéro 32 dudit plan et de ladite section, et contenant environ cinq ares;

20° Une maison à quatre ouvertures, composée d'un rez-de-chaussée et galetas, bâtie en pierres, couverte en tuiles creuses, située audit lieu des Placettes;

21° Sol, four, grange et patus, le tout contigu, situé au même lieu, formant avec l'article précédent, le numéro 33 du même plan et de la même section E et contenant environ quatre ares vingt-cinq centiares;

22° Bois, situé à Pech-Nadal et Pech-de-Bousquet, formant le numéro 19 du même plan et de la même section et contenant environ dix ares;

23° Une terre, située au lieu des Bordes, formant

le numéro trente-quatre bis du même plan et de la même section et contenant environ un are soixante centiares.

§ II.

1° Une terre labourable, située au lieu des Bordes contenant environ quarante-deux ares, et formant le numéro 22, section E du plan cadastral de la commune de Montcuq;

2° Une maison, située au lieu des Placettes formant le numéro 34, section E du même plan cadastral;

3° Sol et patus au même lieu portés sous le numéro 34 et contenant soixante-dix centiares;

4° Un jardin au même lieu porté sous le numéro 35 du même plan et de la même section et contenant environ quatre-vingt-douze centiares;

5° Un bois, situé au même lieu, porté sous le numéro trente-neuf du même plan et de la même section et contenant environ quinze ares quarante centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus énoncés et compris dans les deux paragraphes sont situés dans la section de St-Généès commune de Montcuq canton du même nom arrondissement de Cahors, ils sont tous jolis et exploités par ledit sieur Roques en ses dites qualités, mais il n'y a que ceux qui sont compris dans le paragraphe premier, qui soient portés sur la tête de Jean Laques, les autres qui figurent au paragraphe deux, sont portés sur la tête d'Antoine Laques, lesdits Laques sont représentés par les mineurs Roques qui sont leurs seuls héritiers.

Tous ces immeubles seront vendus en un seul lot sur la nouvelle mise à prix de quatre cents soixante-dix francs en sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :

A Cahors, le cinq mai mil huit cent soixante-quatorze.

L'avoué poursuivant, TALOU.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent soixante-quatorze, F° C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Signé : GIBBERT.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SUBSISTANCES MILITAIRES

Service des vivres. — Pain.

Le public est prévenu que le mardi 2 juin prochain, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain, à faire à prix-ferme du 1^{er} juillet au 31 décembre 1874, aux troupes de toutes armes, stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées ou de passage, dans la circonscription formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission que présidera le sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations, devront faire parvenir, avant le 22 mai courant au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du sous-intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention et indiquant leur nom, prénoms, qualité, domicile, ainsi que des références.

A dater du 23 mai, aucune dé-

claration ne pourra plus être reçue et la liste ouverte par le sous-intendant pour constater la remise des déclarations, sera close irrévocablement.

La commission délibérera le 28 mai, sur l'admission ou le rejet des déclarations préparatoires, ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées qui seront informées, en même temps, du jour et de l'heure auxquels l'adjudication aura lieu.

Seront également admises à la séance d'adjudication, mais seulement après décision favorable de la commission, toutes les personnes qui n'ayant pas été exclues localement, justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fournisseur.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux du sous-intendant militaire, à Cahors.

Cahors, le 6 mai 1874.

Le sous-intendant militaire,

E. DE BERNY.

GUÉRISON IMMÉDIATE DU RHUME DE CERVEAU PAR LA

POUDRE NASALINE

de Glaize, pharmacien à Auxerre.

Elle enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de sa respiration et prévient le rhume de poitrine suite naturelle du coryza. — La boîte : 4 fr. — Dépôt : à Cahors, chez M. Duc ; à Figeac, chez M. Surblat ; à Gourdon, chez M. Cabanès.

TUILLES PLATES A CROCHETS

Qualité supérieure de la Grande Usine à vapeur de MM. Borie et Chanal, chemin de Périole, TOULOUSE.

(ENVOI DE PROSPECTUS SUR DEMANDE.)

L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le Diplôme de Mérite. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la Parfumerie des Fées Sarah Félix, r. Richer à Paris, la Pommade et l'Eau de toilette des Fées. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de de la ville.

A VENDRE

PAR

suite de décès

Une étude de notaire, située à St-Jean-de-Laur, arrondissement de Figeac (Lot).

S'adresser pour les renseignements, à M. Victor Couderc, propriétaire à Cénevières.

AVIS

M^{me} Marnac a l'honneur d'informer les dames de Cahors qu'elle sera dimanche, 10 du courant, à l'hôtel de l'Europe, n° 1, avec un très beau choix de chapeaux garnis, pour dames de tout âge, pour filles et fillettes, achetés dans les premières maisons de mode de Paris, et qu'elle livrera à des prix excessivement doux.

M^{me} Marnac se recommande aux dames élégantes, amies du bon goût et de l'économie.

On fait faire sur commande. Il y aura également un joli choix de marchandises.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

Une bonne occasion,

Bénéfice 100 fr.

A céder de suite, un bel exemplaire du dictionnaire universel de Larousse : 350 livraisons sont publiées à 1 fr.; facilité pour le paiement des 250 restant à payer. Droit de traiter à forfait pour tout l'ouvrage.

S'adresser à M. J.-U. CALMETTE, père, maison Salinié, à Cahors.

VENTE

MEUBLES

APRÈS FAILLITE.

Le public est prévenu que le dix-sept mai, mil huit cent soixante-quatorze, à huit heures du matin, au chef-lieu de la commune de Castelfranc,

En exécution d'une ordonnance rendue le cinq mai mil huit cent soixante-quatorze, par monsieur le président du tribunal de commerce de Cahors, commissaire à la faillite de Victor-Toussaint Molène, brasseur à Castelfranc, ladite ordonnance enregistrée à Cahors le cinq mai 1874, F° 73 V° c. 8 par Gisbert.

Il sera procédé,

à la requête de Jean-Joseph Perchain, demeurant à Cahors, agissant comme syndic à la faillite dudit Molène, et par le ministère du sieur Daynard, huissier à Cahors, choisi par ledit Perchain,

A la vente

des meubles meublants dépendant de la faillite dont il s'agit, consistant en lits, tables, bureaux, glaces, chaises, batterie de cuisine, vaisselle, draps de lit, serviettes, vêtements pour homme et pour femme, etc., etc.,

Le tout sera payé comptant dans les mains de l'officier ministériel chargé de la vente, en sus les droits.

L'huissier, DAYNARD.

CHOCOLAT-MENIER EXIGER LE VÉRITABLE NOM